

Service jeunesse
De la ville de Sées
Règlement intérieur
De l'espace jeune



Législation et la réglementation des accueils collectifs de mineurs :

<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247#:~:text=Code%20de%20l'%C3%A9ducation>

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20240410-Del-025-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

TABLE DES MATIERES

I. Fonctionnement général

- 1 : Les objectifs
- 2 : Modalités d'inscription
- 3 : Les horaires
- 4 : Les tarifs
- 5 : Responsabilités et sanctions
- 6 : Droit à l'image

II. Les activités

- 1 : Intérieures
- 2 : Extérieures

I. Fonctionnement général

Le présent règlement précise le fonctionnement de l'espace jeunes. Il pourra être modifié et évoluer au fil du temps.

Les locaux de l'espace jeunes se situent cour Jean Mazeline (en dessous des locaux de France services) pour une surface d'environ 80m² et possède une capacité d'accueil de 38 personnes

L'espace jeune est ouvert aux jeunes Sagiens âgés de 12 à 17 ans sous réserve qu'ils aient remis les documents d'inscriptions.

L'espace jeune est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets.

L'accès doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité et la laïcité.

Le fonctionnement de l'espace jeunes doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies sous l'autorité de M. le Maire et du directeur de l'accueil

L'espace jeune est un lieu public, aussi, conformément à la loi Evin la consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiants est interdite.

1 : Les objectifs

L'espace jeune définit un projet pédagogique qui conjugue l'intégration des jeunes dans l'espace communal et qui a pour but de :

- * intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs
- * de centraliser et de répondre à leurs demandes, leurs envies
- * de les accompagner dans leur démarche de projets individuels ou collectifs
- * de les responsabiliser dans leur lieu de vie et leurs activités
- * de développer la mixité
- * de favoriser la médiation et la reconnaissance entre les générations

2 : Modalités d'inscription

Pour fréquenter l'espace jeune, il faut :

- * être Sagiens
- * être âgé de 12 à 17 ans
- * remplir la fiche famille et la fiche sanitaire
- * fournir l'attestation de responsabilité civile

Ces documents restent confidentiels et ne seront utilisés qu'en cas d'urgence ou pour la gestion administrative de l'espace jeune.

Les jeunes n'ont accès à l'espace jeunes qu'une fois leur dossier complet. Ils doivent lire signer et s'engager à respecter le règlement intérieur.

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20240410-Del-025-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

3 : Les horaires

L'espace jeune est ouvert du lundi au vendredi aux horaires suivants :
De 14h à 19h00. (jusqu'à 21h pendant les vacances scolaires, les vendredis.)

L'espace jeune est ouvert la moitié des vacances scolaires.

De façon ponctuelle, l'espace jeunes pourra organiser des soirées à thème, les horaires seront alors communiqués en amont pour chaque événement.

4 : Les tarifs

Une cotisation annuelle de 20 € par adolescent est demandée. La cotisation est de septembre à septembre.

Pour les activités payantes une participation à hauteur de 50 % sera demandée :

Ex : pour une sortie à 10 € : 5€ à charge de la famille et 5€ à charge de la municipalité.

L'activité doit être réglée à l'inscription de celle-ci. L'annulation d'une activité se fait 48 h à l'avance, passé ce délai elle sera facturée.

5 : Responsabilités

La municipalité s'engage à être assurée pour les activités pratiquées dans l'enceinte de l'espace jeune, ainsi que pour les sorties qui sont encadrées sous sa responsabilité.

Elle s'engage également à assurer un accueil dans des conditions d'hygiènes et de sécurité conformes à la législation en vigueur.

Les animateurs s'engagent à respecter ce présent règlement, et à mettre en œuvre des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Les parents s'engagent à remplir avec précision les documents relatifs à l'inscription de leur(s) enfant(s) et à signaler tout changement. Les responsables légaux sont priés de prendre connaissance, de signer et de respecter ce règlement intérieur.

Les jeunes s'engagent à prendre connaissance, à signer et à respecter ce règlement intérieur.

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation. Si un jeune suit un traitement (ex : Ventoline), il devra être en possession d'une ordonnance médicale et du PAI.(Protocole d'Accueil Individualisé)

En cas d'accident grave, l'équipe d'animation fera appel au service de secours (15) et avertira immédiatement les responsables légaux.

La municipalité décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels.

6 : Droit à l'image

Les jeunes pourront être pris en photo ou en vidéo dans le cadre des activités de l'espace jeunes, les images et vidéos pourront être utilisées sur le site Facebook de la ville ou dans le journal « le trait d'union ».

En signant ce règlement, le responsable légal autorise l'utilisation et la diffusion des images et vidéos.

III. Les activités

1 : Intérieures

Du matériel et des jeux de société seront mis à disposition des jeunes dans le but de faire des activités manuelles, pédagogiques, éducatives ou ludique.

Ce matériel doit être respecté, en cas de dégradation volontaire, le jeune devra le remplacer.

Les jeunes sont autonomes sur la structure, et doivent donc nettoyer et ranger le matériel et les locaux après utilisation.

2 : Extérieures

Des activités extérieures sont proposées par l'espace jeune ou à la demande des jeunes, une participation financière est demandée selon la sortie (voir tarifs).

Les jeunes devront respecter le règlement de la structure d'accueil.

Ils devront, comme dans l'espace jeune, être respectueux du matériel et des personnes.

Un comportement inadapté entraînera l'exclusion du jeune de la sortie. Le responsable avertira immédiatement le responsable légal qui devra venir le chercher. Le jeune pourrait ensuite être interdit de sortie définitivement.

La gestion du centre sera en conformité avec la législation et la réglementation des accueils collectifs de mineurs :

<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247#:~:text=Code%20de%20l'%C3%A9ducation>



Service jeunesse

Fiche Famille

Représentant légal (1) :

Nom et Prénom :

N° de téléphone : Courriel :

Adresse :

Profession :

Si vous n'êtes pas joignable la journée sur votre portable (facultatif) :

Nom de l'employeur :

Ville du lieu de travail :

Téléphone de l'employeur :

Représentant légal (2) :

Nom et Prénom :

N° de téléphone : Courriel :

Adresse :

Profession :

Si vous n'êtes pas joignable la journée sur votre portable (facultatif) :

Nom de l'employeur :

Ville du lieu de travail :

Téléphone de l'employeur :

Situation Familiale

Marié /vie maritale/pacsé Divorcé/séparé Célibataire Veuf/veuve

Pour les parents divorcés, merci de joindre une photocopie du jugement.

Nombre et âge des frères et sœurs :

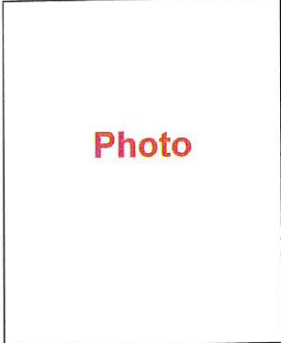
Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20240410-Del-025-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024



Service jeunesse

Fiche sanitaire

Nom : Garçon Fille
 Prénom :
 Date de naissance :
 Groupe sanguin :



VACCINATIONS (se référer au carnet de santé de l'enfant)

Vaccination obligatoire	Date du dernier rappel	Vaccins recommandés	Oui	Non	Dates
Diphtérie		Hépatite B			
Tétanos		ROR			
Poliomyélite		Coqueluche			
Ou DT polio		Autres			
Ou tetracoq					
BCG					

RENSEIGNEMENT MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui (joindre le PAI) non

Le PAI doit être accompagné d'une note explicative et d'un protocole d'intervention en cas d'urgence à faire compléter par un spécialiste (pour l'allergie alimentaire) ou par le médecin traitant (pour les autres pathologies)

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

- Rubéole oui non
- Rhumatisme articulaire aigu oui non
- Otite oui non
- Coqueluche oui non
- Angine oui non
- Varicelle oui non
- Scarlatine oui non
- Rougeole oui non
- Oreillons oui non

ALLERGIES

Alimentaires oui non

Médicamenteuses oui non
Accusé de réception en préfecture
 061-216104646-20240419-Pel-021-024-DE
 Date de la transmission : 15/04/2024
 Date de réception préfecture : 15/04/2024

Indiquer les difficultés de santé (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) en précisant les **précautions à prendre**

.....
.....
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il

des lunettes oui non

des lentilles oui non

des prothèses auditives oui non

des prothèses dentaires oui non

Autres recommandations (exéma, règles douloureuses, consommation de tabac...)

.....
.....
.....
.....

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) mère, père, tuteur légal autorise mon enfant à rentrer seul.

oui sans horaire oui à partir deh..... non

Autorise ces personnes à venir chercher mon enfant à la sortie de l'espace jeunes

Nom et Prénom Tel.....Lien avec l'enfant.....

Nom et Prénom Tel.....Lien avec l'enfant.....

Nom et Prénom Tel.....Lien avec l'enfant.....

Nom et Prénom Tel.....Lien avec l'enfant.....

Nom et Prénom Tel.....Lien avec l'enfant.....

Nom et Prénom Tel.....Lien avec l'enfant.....

Nom et Prénom Tel.....Lien avec l'enfant.....

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à

Signature

Le

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20240410-Del-025-2024-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024



Nom et Prénom

Téléphone :

Objet : autorisation de sortie

Je soussigné.....agissant en tant que

responsable légal de.....déclare

autoriser à participer à la sortie

..... du...../...../.....

organisée par le service Jeunesse.

Date et signature